

Questions orales

Nous avons estimé—et je pense que de façon générale nous aurions en cela l'appui de la Chambre et assurément de l'opinion publique—qu'il ne fallait pas chercher à pénaliser ceux et celles qui ont servi le pays, dans la Fonction publique ou au gouvernement, en les empêchant à jamais de travailler dans leur profession, et voilà pourquoi nous avons fixé un délai pour leur permettre de se détacher de leurs anciennes fonctions, qui est fixé à un et à deux ans. Nous nous sommes montrés pointilleux sur la morale à observer lorsqu'on franchit la barricade et qu'on adopte un point de vue après que vous ayez défendu le point de vue contraire dans l'intérêt de l'État. Nous avons donc pris soin de définir dans les lignes directrices un certain nombre de règles à respecter.

Mais si je me rapporte à ces lignes directrices—et sans avoir eu l'avantage de m'entretenir avec M. MacDonald depuis la publication de la nouvelle—je dirai qu'il n'en a violé ni la lettre ni l'esprit, sauf bien sûr si l'on prétend qu'il n'est pas conforme à l'esprit des lignes directrices quand on a travaillé pour l'État, à l'échelon politique ou à l'échelon administratif, de passer ensuite au service du secteur privé; mais ce n'est pas là l'esprit de lignes directrices telles que nous les entendons. Le député compte dans son parti un leader de la Chambre qui, après avoir quitté . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Broadbent: Comme le premier ministre s'en souviendra, les lignes directrices n'ont pas été débattues à la Chambre mais édictées par le premier ministre lui-même. L'une des lignes directrices se serait bel et bien appliquée à M. Macdonald s'il était un ancien fonctionnaire plutôt qu'un ancien ministre de la Couronne. Elle précise en effet que, pendant un an, un ancien fonctionnaire ne doit pas donner de conseils à des fins commerciales sur des programmes ou politiques du ministère du gouvernement pour lequel il a travaillé au cours de l'année précédente.

Si cette règle s'applique à un ancien fonctionnaire pendant un an, pourquoi ne s'applique-t-elle pas strictement en principe à un ancien ministre de la Couronne qui assumait des responsabilités beaucoup plus importantes que le fonctionnaire? En l'occurrence, elle s'applique sûrement en principe au cas de M. Macdonald.

M. Trudeau: Le principe s'applique à un ancien ministre. Si M. Macdonald avait accepté d'être nommé au conseil d'administration d'une société ou d'une entreprise qui faisait affaire avec le ministre des Finances ou le ministère des Finances, alors le chef du NPD aurait raison, mais il n'en est rien. S'il avait accepté d'être nommé au conseil d'administration d'une banque—et, de toute évidence, le ministère des Finances et le secteur bancaire sont étroitement reliés—là encore, le chef du NPD aurait raison. Mais il n'y a aucun rapport direct entre le ministère des Finances et la société McDonnell-Douglas, qui construit des avions. Il me semble que les lignes directrices doivent s'appliquer d'une manière équitable, et le chef du NPD devrait le comprendre.

[M. Trudeau.]

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE S'IL A ÉTÉ QUESTION DE DÉTENTE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PAYS DE L'OTAN

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser ma question au très honorable premier ministre. A une réponse que le très honorable premier ministre vient de donner au chef de l'opposition à l'effet que le gouvernement canadien aurait accepté de dépenser en faveur de l'OTAN ou dans le pacte des pays de l'OTAN de 12 p. 100 à 30 p. 100 au total, le très honorable premier ministre pourrait-il dire si on a discuté de détente avec les représentants des pays de l'OTAN, étant donné que cette détente est si chère au bloc soviétique? A-t-on également discuté de modalités pour en venir à un règlement à long terme à l'égard de cette escalade d'armement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président, nous en avons effectivement beaucoup discuté et je remercie le député d'indiquer son intérêt à ce sujet. Je lui ferai tenir une copie du communiqué qui a été publié hier et qui lui parviendra probablement au cours de la journée ou demain, et dans lequel il pourra constater que cette question de détente a été très longuement discutée et a représenté un sujet de grand intérêt pour tous les participants, y compris moi-même, en vue de faire avancer les discussions sur le désarmement comme contribuant à la détente, tant aux négociations de Vienne sur la réduction des armements conventionnels qu'aux discussions dans le cadre du SALT quant à la réduction des armements nucléaires. Alors la question nous a beaucoup préoccupés et nous partageons la préoccupation du député. Nous cherchons à nous assurer qu'un équilibre des pouvoirs est recherché non seulement en augmentant les dépenses mais également en aidant à les réduire de part et d'autre d'une façon équitable.

ON SE DEMANDE POURQUOI LE CANADA NE BÉNÉFICIE PAS DES FONDS AFFECTÉS À LA DÉFENSE NATIONALE À L'ÉTRANGER

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, étant donné que le Canada s'est engagé à des dépenses supplémentaires de 12 à 30 p. 100, et étant donné aussi que je crois comprendre que chaque fois que nous avons augmenté nos dépenses dans les pays de l'OTAN, car nous avons investi dans d'autres pays, comme à Lahr, en Allemagne, et ailleurs, les retombées de nos dépenses vis-à-vis de cette sécurité-là ne sont pas revenues comme dans d'autres pays qui en profitent, le très honorable premier ministre peut-il dire s'il a discuté avec ses homologues, avec les responsables de cette question qui est primordiale à mon sens. Si on prend l'argent des contribuables pour garantir notre défense ou la défense probable, comment se fait-il qu'il ne revienne pas d'argent au pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président, nous avons également discuté de cela, et d'autres pays comme le Canada ont la préoccupation du député, à savoir que leurs dépenses pour la défense sont souvent faites à l'étranger, notamment aux États-Unis, en Angleterre, en France ou en Allemagne plutôt que dans leur propre pays, et nous avons établi un comité de fonctionnaires et éventuellement de ministres pour essayer de faire en sorte que cette répartition soit plus équitable. Le député sait que nous avons déjà avec les États-Unis une entente qui s'appelle le